



**DÉLIBÉRATION N°2017-03-03-7  
du Conseil d'Administration de l'Université de Nantes**

**Séance du 3 mars 2017**

**POINT 7 : APPROBATION DE LA MODIFICATION DU SCHEMA LOCAL DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION POUR LE  
SITE DE LA ROCHE-SUR-YON**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**VU** le code de l'Éducation ;

**VU** les statuts de l'Université approuvés par le Conseil d'Administration du 6 juin 2014 et modifiés le 30 janvier 2015 et le 3 juin 2016 ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

**APPROUVE** avec 25 voix pour, 6 contre et 2 abstentions la modification du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour le site de La Roche-sur-Yon.

À Nantes, le 3 mars 2017

Le Président de l'Université de Nantes

  
Olivier LABOUX

# Convention de site

## Enseignement supérieur – Recherche - Innovation

### La Roche-sur-Yon

*« Pour une Performance industrielle et environnementale »*

*Programme d'actions 2014-2020 / actualisation en 2016*

Préambule .....	4
ARTICLE 1 : objet de la convention .....	7
ARTICLE 2 : stratégie de développement du site de La Roche-sur-Yon .....	7
ARTICLE 3 : gouvernance .....	14
ARTICLE 4 : financements.....	17
ARTICLE 5 : gestion de la convention .....	18

Entre

**La Communauté d'Agglomération de La Roche-sur-Yon**  
représentée par son Président, Monsieur Luc BOUARD

**La Région Pays de la Loire**  
représentée par son Président, Monsieur Bruno RETAILLEAU  
Dûment habilité à signer la présente convention par la délibération de la Commission permanente du Conseil régional du 3 février 2017

**L'Université de Nantes**  
représentée par son Président, Monsieur Olivier LABOUX

**La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée**  
représentée par son Président, Monsieur Arnaud RINGEARD

**Le Département de la Vendée**  
représentée par son Président, Monsieur Yves AUVINET

Ces cinq parties étant désignées dans la présente convention comme les partenaires du Schéma.

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2313-1 et L4221-1 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil Régional à la Commission Permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 27 et 28 juin 2013 adoptant le Schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation 2014-2020,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 13, 14 et 15 décembre 2016 adoptant le rapport d'orientations portant nouvelles ambitions de la Région en matière de recherche et d'enseignement supérieur en Pays de la Loire,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 3 février 2017 approuvant la présente convention de site « Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation de la Roche-sur-Yon 2014-2020 »,
- Vu** la délibération du Conseil d'administration de l'Université de Nantes en date du 3 mars 2017,
- VU** la délibération de La Roche-sur-Yon Agglomération adoptant le Schéma de développement économique 2011-2014,
- VU** la délibération du Conseil communautaire en date du 7 février 2017 approuvant la présente convention de site,
- VU** la délibération de l'assemblée générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée du 23 janvier 2017 approuvant la présente convention de site,
- VU** la délibération de la Commission Permanente du Conseil Départemental de la Vendée en date du 13 janvier 2017 approuvant la présente convention de site.

Entre les parties, il est convenu ce qui suit,

## Préambule

La version initiale de la convention de site de La Roche-sur-Yon a été signée en janvier 2014 par les partenaires Université de Nantes, Région Pays de la Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée et La Roche-sur-Yon Agglomération.

En 2015, le Département de la Vendée a fait part de son souhait d'intégrer ce partenariat. Cette volonté a conduit à l'actualisation du programme d'actions et de la présente convention du Schéma local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation du site de La Roche-sur-Yon, allant jusqu'en 2020.

### **Priorités stratégiques de La Roche-sur-Yon Agglomération**

Véritable pôle d'équilibre et de proximité départemental pour les trois sphères que sont l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation (ESRI), la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon accompagne déjà les acteurs : participation au financement du pôle universitaire départemental, subventions aux structures de transfert de technologie, etc.

Afin de jouer pleinement son rôle de moteur dans le développement harmonieux, cohérent et concerté de ces trois sphères dans le maillage régional, l'Agglomération s'est associée à la Région Pays de la Loire, à l'Université de Nantes et à la Chambre de Commerce et de l'industrie de la Vendée pour élaborer un Schéma local de l'ESRI pour la période 2014-2020. L'initiative de l'élaboration du Schéma local de l'ESRI du site de La Roche-sur-Yon a été engagée avec la volonté ferme de relever deux défis complémentaires :

- faire du site yonnais un pôle de compétences reconnues
- identifier un positionnement économique singulier du site, fondé sur son potentiel actuel ou en devenir et sur des perspectives nouvelles.

La réflexion stratégique conduite dans le cadre du Schéma a pris soin de :

- tenir compte des spécificités locales pour rationaliser la carte des formations, c'est-à-dire conserver des formations et en développer de nouvelles, qui soient en adéquation avec les besoins en compétences des entreprises du territoire mais aussi pour retenir et attirer les étudiants
- soutenir l'IUT pour développer la recherche, des équipes de recherche y étant localisées
- favoriser les collaborations par une meilleure structuration du pôle yonnais de l'ESRI

Pour son élaboration initiale, le Schéma a permis d'impliquer fortement les acteurs de l'ESRI au travers d'entretiens, d'un séminaire de présentation du diagnostic, d'ateliers thématiques. De ces interactions, il résulte que le pôle yonnais a l'ambition prioritaire de s'affirmer comme un pôle de performance industrielle et environnementale.

### **Priorités stratégiques de la Région Pays de la Loire**

Adopté le 28 juin 2013, le schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ESRI) 2014-2020 a été adapté par délibération du Conseil régional en date des 13, 14 et 15 décembre 2016 autour des 3 priorités stratégiques suivantes :

- renforcer le développement et l'attractivité des pôles de recherche d'excellence en Région ;
- Accroître les liens avec les entreprises en mobilisant les compétences académiques au bénéfice de l'innovation et du développement de l'économie et de l'emploi ;
- Investir pour la réussite des jeunes et leur insertion professionnelle.

Au travers ses nouvelles ambitions la Région ré-affirme son souhait de soutenir les dynamiques territoriales en articulation notamment avec les agglomérations des sites ESRI dits « secondaires ».

### **Priorités stratégiques de l'Université de Nantes**

L'Université de Nantes, fidèle à ses valeurs de service public d'enseignement supérieur et de la recherche, s'engage dans la promotion du Schéma local de l'ESRI du site de La Roche-sur-Yon avec pour objectifs principaux :

- D'offrir une formation de proximité et de qualité ;
- De rendre l'offre de formation du site plus lisible, reconnue et davantage spécialisée ;
- De développer la complémentarité de cette offre de formation avec celle des autres sites universitaires ;
- D'adosser la formation à la recherche ;
- De renforcer les liens avec le tissu socio-économique local et régional.

### **Priorités stratégiques de la Chambre de Commerce et de l'industrie de la Vendée**

La C.C.I. de la Vendée développe depuis de nombreuses années des formations supérieures en gestion et commerce de niveau II, délivrant des diplômes RNCP niveau II (G.H.P.A., E.D.M., Négoventis).

Le Bachelor EGC délivre pour sa part un diplôme RNCP Niveau II visé par le Ministère de l'Enseignement supérieur, soit l'équivalent du grade de licence du processus LMD.

Dans le cadre du Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (E.S.R.I.) pour la période 2014-2020, les priorités stratégiques de la C.C.I. de la Vendée sont :

- **Accroître** les compétences dans les entreprises par le déploiement de formations Bac + 3 et Bac + 5 pour l'encadrement intermédiaire et l'encadrement de Direction des P.M.E., tant dans les domaines de la gestion et du commercial que dans celui de la technique.
- **Assurer** l'optimisation et la compréhension de l'offre par la mise en complémentarité des offres existantes (E.G.C., I.U.T., ICAM) et des passerelles entre les différentes formations et différents niveaux (Bac + 3 vers Bac + 5) pour assurer une meilleure efficacité et cohérence du parcours.
- **Privilégier** les offres de formations supérieures professionnalisantes avec le développement de l'alternance et le développement des relations enseignements / entreprises.

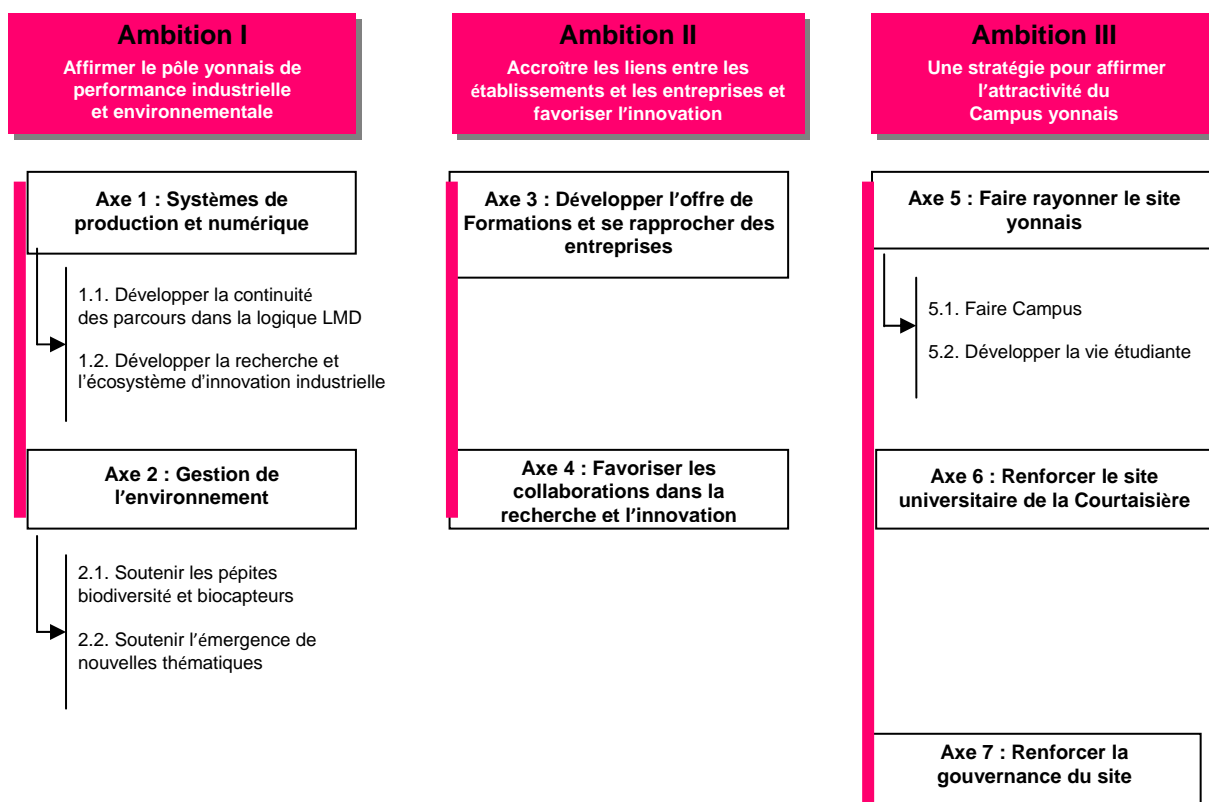
### **Priorités stratégiques du Département de la Vendée**

Le Département de la Vendée a été à l'origine de l'émergence en Vendée de deux grands sites d'enseignement supérieur public et privé au début des années 1990, le Centre Universitaire Départemental et l'Institut Catholique d'Etudes Supérieures. Depuis, la politique du Département a permis le développement d'une offre complète et répartie sur tout le territoire vendéen. Le Département de la Vendée est encore aujourd'hui le principal partenaire institutionnel de l'enseignement supérieur.

En adhérant au Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, le Département rappelle ses priorités stratégiques :

- Conforter le développement d'un pôle d'enseignement supérieur en Vendée et assurer son avenir en favorisant le partenariat ;
- Assurer aux étudiants les meilleures conditions d'études et de vie étudiante ;
- Développer l'information et l'orientation et notamment faire connaître aux jeunes vendéens l'offre de formation supérieure en Vendée ;
- Faire rayonner l'image de la Vendée.

Le Schéma se structure autour de trois ambitions déclinées en sept axes :



### Objectifs du Schéma à l'horizon 2020

- # Renforcer les **liens entre les entreprises et les établissements supérieurs**
- # Atteindre les **6 000 étudiants**
- # Former chaque année **plus de 260 ingénieurs en stock** (hors prépas), dont 72 étudiants en établissement public (Polytech Nantes)
- # Proposer un **dispositif d'innovation complet** et visible sur le site
- # **4 enseignants chercheurs** rattachés à l'IETR à l'IUT avec le cursus Polytech Nantes
- # Proposer un **nouvel évènement étudiant fédérateur** en début d'année

## ARTICLE 1 : objet de la convention

En définissant un « Schéma Local de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation », la présente convention fixe le cadre général du partenariat entre la Région des Pays de la Loire, l'Université de Nantes, la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon, la Chambre de Commerce et d'industrie de la Vendée et le Département de la Vendée.

La présente convention a pour objet l'engagement partagé de ses signataires en faveur d'une politique stratégique de site ambitieuse portant sur le développement du pôle yonnais d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Dans la continuité de la première version de cette convention signée en janvier 2014, pour l'accueil d'un nouveau signataire (Département de la Vendée), cette stratégie collective se traduit par un programme d'actions actualisé en 2016, couvrant la période 2014-2020.

## ARTICLE 2 : stratégie de développement du site de La Roche-sur-Yon

Une réflexion collective et partenariale est lancée dès 2012 avec pour objectifs partagés de :

- définir une stratégie commune de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sur le site yonnais
- définir le positionnement économique du territoire en tenant compte de son intégration au maillage régional, par la complémentarité avec les autres agglomérations des Pays de la Loire
- conforter les formations du site yonnais, dans la mesure où elles sont en adéquation avec les besoins en compétences du tissu économique local

Le diagnostic mené en 2012-2013 a permis d'identifier les constats suivants :

- une sortie des jeunes du territoire motivée par des formations qu'ils ne trouvent pas sur place
- des parcours de formations proposés par opportunités et non en cohérence avec des stratégies locales qui manquent de recherche d'adéquation avec les besoins des entreprises
- un manque de structuration des activités de recherche, principalement ancrées à l'IUT
- un positionnement économique à affirmer pour améliorer la visibilité du site
- un écosystème d'innovation à améliorer en direction des entreprises locales

Afin de répondre à ces défis structurels, le Schéma définit le cadre stratégique sur le triptyque « formation-recherche-innovation », en appui à la politique économique intercommunale inscrite dans le schéma global de développement économique et le projet de territoire intercommunal. Il consolide les actions déjà menées sur le territoire yonnais et propose de nouvelles actions pour répondre à une stratégie locale autour de trois ambitions qui structurent le programme d'actions jusqu'en 2020. Ce programme est résumé dans les pages suivantes.

-----



## **Ambition I : Affirmer le pôle yonnais de performance industrielle et environnementale**

Objectif : valoriser et renforcer les compétences locales dans les domaines des systèmes de production, du numérique et de la gestion de l'environnement.

Cette première ambition repose sur deux axes thématiques stratégiques :

- axe 1 : Systèmes de production et numérique
- axe 2 : Gestion de l'environnement

### **Axe 1 : Systèmes de production et numérique**

#### Mesure 1.1. Développer la continuité des parcours dans la logique Licence-Master-Doctorat (L-M-D)

Les volets systèmes de production et numérique sont indissociables des enjeux d'une chaîne de production continue de la conception au produit fini. Dans ces domaines, l'agglomération yonnaise bénéficie de l'implication de multiples acteurs : Université de Nantes (IUT et à terme Polytech Nantes), ICAM, lycées Kästler-Guitton et Saint-François d'Assise, PFT85, PRI Robotique, etc. Toutefois, alors même que la Vendée est un département industriel, l'offre de formations technologiques reste limitée et dépasse rarement le niveau licence (hors cursus d'ingénieur généraliste par apprentissage de l'ICAM et depuis 2014 la formation ingénieur Systèmes Électriques du CNAM).

Il est donc proposé un cursus ingénieur Polytech complémentaire au parcours Réseaux & Télécoms (R&T) prodigué à l'IUT. Pour soutenir ce projet mais aussi pour répondre aux besoins des entreprises, le développement du département R&T doit être accompagné, notamment avec le projet de deux plateformes pédagogiques sur les objets connectés.

- Action 1. Soutien au montage du cursus de formation ingénieurs Électronique et Technologies Numériques
- Action 2. Développement du département Réseaux & Télécoms de l'IUT

#### Bilan 2014-2016

*>Un premier dossier pour l'ouverture de Polytech a été déposé en 2014 auprès de la CTI, puis un second, plus abouti, en 2016, dans la perspective d'une ouverture à la rentrée 2017.*

*>La Région a accordé en 2015 l'ouverture en apprentissage de la formation Polytech à La Roche-sur-Yon.*

*>La Région Pays de la Loire a accordé en 2015 le doublement d'un groupe en apprentissage en 2<sup>ème</sup> année du DUT R&T. Avec le soutien de l'Université de Nantes, ce groupe est effectif depuis la rentrée 2016-2017.*

*>En réponse à un besoin en compétences en développement remonté par La Roche-sur-Yon Agglomération, l'Université de Nantes a accepté d'ouvrir une option Développement à la rentrée 2016-2017 dans le cadre de la Licence professionnelle ASUR, dispensée à l'IUT.*

#### Mesure 1.2. Développer la recherche et l'écosystème d'innovation industrielle

L'implantation d'un cursus de formation ingénieur Polytech sur le territoire est un levier certain pour amorcer une nouvelle activité de recherche dans les domaines des télécommunications et des réseaux ; cette recherche, notamment pluri-disciplinaire, ainsi que les projets industriels pluri-établissements, sont encouragés, de même que la mutualisation des équipements pédagogiques et de recherche inter-établissements.

Par ailleurs, l'Agglomération et la Région souhaitent poursuivre et renforcer leur soutien aux structures locales d'aide au transfert technologique (PFT85, PRI Robotique), afin d'accompagner les entreprises industrielles dans l'amélioration de leur performance. Ce soutien intègre désormais une réflexion de territoire autour de la zone d'aménagement économique (ZAE) de la Malboire, dont la programmation est étroitement liée au devenir de la PRI PROXINNOV et du Centre de Ressources de l'Innovation (CRI).

- Action 3. Mutualisation et accessibilité des équipements pédagogiques et de recherche
- Action 4. Soutien à la structuration d'équipes de recherche
- Action 5. Soutien à la filière des systèmes de production

### Bilan 2014-2016

>La Chaire Télécommunications et Réseaux a ouvert en 2015.

>Dans le cadre de l'activité de la Chaire, une thèse est cofinancée par la Chaire, la Région Pays de la Loire, La Roche-sur-Yon Agglomération et le Département de la Vendée sur la période 2015-2018.

>Accueil du Championnat de France de la robotique et d'une convention d'affaires robotique dès 2016.

>Réponse à un appel à projet sur les investissements d'avenir pour structurer la filière robotique sur la ZAE de la Malboire.

## **Axe 2 : Gestion de l'environnement**

### Mesure 2.1. Soutenir les pépites biodiversité et biocapteurs

Le Centre Beautour anime un conseil scientifique d'échelle régionale chargé notamment de répondre à des appels à projets et d'actions de sensibilisation à la biodiversité. Il s'agit de soutenir cette mise en réseau.

Le potentiel de développement des deux principales thématiques de recherche en environnement des équipes présentes à l'IUT, « détection, mesure et analyse des pollutions » tant biologiques que chimiques et physico-chimiques dans divers milieux et « mise au point de procédés de dépollution des sols » (tant industriels qu'agricoles), est important. Toutefois, ces composantes de recherche manquent de corrélation entre elles.

Enfin, l'équipe de recherche CBAC, rattachée au laboratoire universitaire GEPEA, a des projets de développement ambitieux liés à des contrats industriels. L'activité de recherche sera confortée par l'arrivée d'une option de master international sur les biocapteurs dès la rentrée 2017-2018.

- Action 6. Mise en réseau des acteurs et animation scientifique sur la biodiversité
- Action 7. Soutien à l'activité de recherche sur la biodiversité
- Action 8. Soutien à la création et l'animation d'un réseau inter-régional sur les biocapteurs

### Bilan 2014-2016

>Création du Beautour Lab en 2016.

>Financement d'un broyeur à billes par La Roche-sur-Yon Agglomération en 2014 pour la Plateforme d'Analyse Moléculaire Biodiversité-Environnement de l'IUT.

>Obtention de crédits CPER par le CBAC pour les projets I-G-PRO-BE et CISPEO.

### Mesure 2.2. Soutenir l'émergence de nouvelles thématiques

En lien avec la technopole-incubateur Atlanpole, le diagnostic du Schéma a mis en exergue l'émergence d'une filière à fort potentiel de développement, celle de la valorisation des bioressources marines. La réflexion sur le développement de cette filière à l'échelle de la Vendée nécessite un partenariat d'ampleur avec en particulier les collectivités du littoral, la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée ainsi que le Département de la Vendée.

Par ailleurs, le Département de la Vendée est à l'origine du programme Smart Grids Vendée, qui soutient l'émergence de cette nouvelle filière. Les premières collaborations ont notamment permis de porter un dossier commun dans le cadre des réseaux thématiques de French Tech, mais aussi de soutenir l'amorçage de la formation d'ingénieur par apprentissage du CNAM Pays de la Loire.

Il importe de créer les conditions d'accompagnement du développement de ces nouvelles filières.

- Action 9. Valorisation des bioressources marines
- Action 10. Réseaux intelligents

### Bilan 2014-2016

>Rencontre des partenaires potentiels pour l'étude sur la valorisation des bioressources marines dans la continuité de l'étude Blue Cluster (2012), Valdor (2012) et de celle menée par la DIRRECTE et Vendée Expansion sur les emplois et les compétences de cette filière (2016 – La Roche-sur-Yon Agglomération faisant partie du COPIL).

> Lancement de la formation par apprentissage ingénieur smart grids du CNAM, co-financée par La Roche-sur-Yon Agglomération (2014-2016), le Département de la Vendée et la Région Pays de la Loire.

## **Ambition II : Accroître les liens entre les établissements et les entreprises et favoriser l'innovation**

Objectif : Mettre l'accent sur le potentiel d'innovation des entreprises, mais aussi encourager les collaborations entre l'enseignement supérieur et l'entreprise, ainsi que l'entrepreneuriat étudiant.

Deux axes composent cette seconde ambition :

- axe 3 : Développer l'offre de formations et se rapprocher des entreprises
- axe 4 : Favoriser les collaborations dans la recherche et l'innovation

### **Axe 3 : Développer l'offre de formations en se rapprochant des entreprises**

Il s'agit de renforcer les atouts vendéens que sont le dynamisme économique et l'entrepreneuriat.

Le tissu de PME est dynamique, constitué d'entreprises souvent familiales, avec un faible taux d'encadrement. Le développement d'une offre de formation de niveau master en management, préférentiellement en alternance, répondrait aux demandes des entreprises vendéennes et régionales. La réflexion à mener pour ce cursus est globale : définition d'un parcours complet et développement de la recherche.

L'entrepreneuriat des étudiants est soutenu au travers de dispositifs tels que les Entrepreneuriales, mais aussi de la création de juniors entreprises.

Il est convenu de renforcer les concertations de site pour tout nouveau projet de formations sur le territoire lors de sollicitations par des établissements.

- Action 11. Sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat
- Action 12. Proposer un parcours complet en management
- Action 13. Renforcer la concertation dans les projets de formations en alternance

#### Bilan 2014-2016

>Accroissement de la subvention allouée aux Entrepreneuriales par La Roche-sur-Yon Agglomération en 2015 (1 500€ → 2 500€) pour accompagner la volonté de renforcer l'entrepreneuriat étudiant.

>Lancement de la junior entreprise de l'EGC en 2016.

### **Axe 4 : Favoriser les collaborations dans la recherche et l'innovation**

Malgré les nombreux centres d'appui à l'innovation qui agissent sur le territoire (Chambre de Commerce et d'industrie de la Vendée, Oryon, Atlanpole, Vendée Expansion, Association PROXINNOV...), il importe de structurer le réseau local de l'innovation et d'encourager les synergies entre les acteurs afin d'accroître in fine l'efficacité du soutien aux entreprises.

Les projets de recherche inter et intra-établissements sont encouragés, notamment par une meilleure communication dans le cadre d'évènements pilotés par La Roche-sur-Yon Agglomération (ex : Inov'dia).

Le Centre Hospitalier Départemental (CHD) dispose d'une expertise régionale et nationale en matière de recherche clinique, c'est pourquoi un soutien lui sera apporté, notamment pour favoriser la communication sur les recherches menées, mais aussi pour renforcer ses liens avec Atlanpole.

- Action 14. Favoriser l'innovation dans le cadre d'un écosystème local notamment en lien avec les pôles de compétitivité
- Action 15. Développer les projets de recherche et projets industriels pluridisciplinaires, pluri établissements

- Action 16. Appui aux unités de recherche médicale publique du territoire

#### Bilan 2014-2016

>Permanence régulière assurée par l'INPI au CRI.

>Coordination des acteurs de l'innovation du territoire trois fois par an pour échanger sur les dossiers.

>Signature d'une charte de coordination entre La Roche-sur-Yon Agglomération, Oryon et Atlanpole en mars 2016.

>Mise en relation entre le CHD et Atlanpole Biotherapies ayant donné lieu en 2015 à deux projets déposés par le CHD dans le cadre des Factorys.

### **Ambition III : Une stratégie pour affirmer l'attractivité du Campus yonnais**

Objectifs : Considérant l'enseignement supérieur à l'échelle intercommunale, le Schéma propose de dépasser les clivages public-privé, mais aussi les limites géographiques attribuées au terme usuel de « campus ». Au-delà d'un lieu emblématique, la véritable dynamique à soutenir est celle d'un « campus » diffus, rayonnant dans la cité, en s'appuyant sur l'ensemble des établissements présents.

Ainsi, l'ambition III vise à :

- Concourir au dynamisme du Campus yonnais de l'enseignement supérieur et de l'attractivité globale du site.
- Proposer une véritable gouvernance de site, garante de la cohérence des actions menées dans le cadre du Schéma.

Cette troisième ambition se compose de trois axes :

- axe 5 : Faire rayonner le site yonnais
- axe 6 : Renforcer le site universitaire de la Courtaisière
- axe 7 : Renforcer la gouvernance de site

#### **Axe 5 : Faire rayonner le site yonnais**

##### Mesure 5.1. Faire Campus

L'enjeu est d'améliorer l'identification et donc l'attractivité du site. Des actions de promotion de l'offre des formations doivent faire connaître le site de La Roche-sur-Yon à un ensemble de publics dans un périmètre élargi. C'est pourquoi la coordination des établissements pour afficher une identité de pôle uni est encouragée.

Des actions pour renforcer les échanges autour des problématiques des pédagogies innovantes et des relations internationales sont proposées. Notamment, il est proposé d'aller encore plus loin dans la mutualisation et l'accessibilité des ressources du service de relations internationales de la collectivité.

L'enseignement supérieur est fortement soutenu par le Département (ICES, Établières). Compte tenu de l'évolution des effectifs du privé, La Roche-sur-Yon Agglomération a décidé de soutenir complémentirement l'ICES, principal établissement d'enseignement supérieur privé de Vendée, aussi détenteur du label Établissement Supérieur Privé d'Intérêt Général (ESPIG) depuis 2016.

- Action 17. Mobiliser et valoriser le pôle yonnais d'enseignement supérieur et de recherche
- Action 18. Réflexion sur la coordination des dispositifs de relations internationales
- Action 19. Soutien à l'enseignement supérieur privé
- Action 20. Soutien aux pédagogies innovantes

#### Bilan 2014-2016

>Implication des établissements lors de visites organisées dans le cadre des relations internationales de la Ville.

>Échange entre les établissements pour réaliser un livret d'accueil commun destiné aux étudiants étrangers.

>Subvention de fonctionnement versée par La Roche-sur-Yon Agglomération à l'ICES en 2016.

>Mobilisation des étudiants dans les politiques de la ville via des projets tuteurés (3 Université de Nantes, 1 EGC).

>Présence lors d'évènements : pôle d'excellence yonnais d'enseignement supérieur pour le Vendée Globe 2016, Formations du numérique au Forum du Numérique 2016 de la CCI85.

## Mesure 5.2. Développer la vie étudiante

La Vendée connaît une croissance démographique importante, qui touche aussi sa population étudiante. L'accueil des étudiants du site yonnais passe par des réflexions et le soutien des collectivités aux problématiques des locaux des établissements, dont beaucoup connaissent une saturation, mais aussi aux services d'hébergement (CROUS) et de restauration (restaurant universitaire).

Avec un service dédié, La Ville de La Roche-sur-Yon propose des services spécifiques à destination des jeunes et des étudiants : espace d'information jeunesse et de projets (14bis), portail web d'information, service logement jeunes, permanences d'informations dans les établissements... Il s'agit d'améliorer encore la communication de ces services auprès des étudiants, mais aussi de donner une dimension appropriée à la vie étudiante à La Roche-sur-Yon.

Les actions du 14bis sont limitées par un espace contraint (150 m<sup>2</sup>), c'est pourquoi la réflexion sur un nouveau lieu se pose, afin de favoriser les échanges entre associations étudiantes notamment.

- Action 21. Accompagner l'accueil des étudiants
- Action 22. Affirmer une politique de la vie étudiante
- Action 23. Développer le lieu ressources dédié à la vie et aux initiatives étudiantes

### Bilan 2014-2016

>Création de la fédération d'étudiants Yonisphère

>Dénomination du service dédié à la vie étudiante en 2016, devenu « Jeunesse et vie étudiante ».

>Intégration de la problématique du 14bis dans les réflexions programmatiques du centre-ville.

>Adoption d'un projet de résidence étudiante CROUS au pôle de la gare.

## **Axe 6 : Renforcer le site universitaire de la Courtaisière**

Il s'agit de renforcer l'attractivité du site universitaire de la Courtaisière et de conforter son dynamisme en confortant son ouverture sur la cité, que ce soit au travers des actions rayonnantes conduisant à l'accueil d'un public varié (cadre de colloques, expositions, université permanente...) ou en traitant ce lieu de vie de 1,5 hectares par des actions d'embellissement visant à renforcer les relations avec le centre-ville.

Il s'agit aussi de rationaliser le fonctionnement entre les composantes. La recherche de la mutualisation des moyens est un enjeu important du bon fonctionnement du pôle universitaire, appelé à se développer.

- Action 24. Soutenir la diffusion des connaissances par le site universitaire
- Action 25. Programme « Campus Vert »
- Action 26. Optimiser le fonctionnement du syndicat mixte de gestion et du syndicat mixte de réalisation

### Bilan 2014-2016

>Deux projets tuteurés lancés dans le cadre de Campus Vert en 2015 : un diagnostic sur els espaces extérieurs, un travail sur l'empreinte écologique en cours.

>Implication du Département R&T dans les animations de la LOCO numérique, Inov'dia, etc.

>Actualisation des statuts du syndicat mixte de réalisation en 2016.

>Mise en place d'un comité de liaison entre les deux syndicats depuis début 2016.

## **Axe 7 : Renforcer la gouvernance du site**

La préparation du Schéma a permis de développer une dynamique collective, porteuse d'actions conjointes. Cette dynamique est une richesse pour le territoire. Il convient de la pérenniser et de s'appuyer sur elle pour concrétiser l'ensemble des projets inscrits dans le Schéma. Les valeurs portées par le Schéma seront cristallisées dans une charte d'adhésion à signer par les établissements.

- Action 27. Mise en place d'un comité stratégique

- Action 28. Mise en place d'un conseil de site et de groupes de travail
- Action 29. Animation du Schéma

Bilan 2014-2016

>Neuf groupes de travail lancés :

- *innovation*
- *vie étudiante*
- *communication*
- *relations internationales*
- *formations dans le numérique*
- *Campus Vert*
- *besoins en locaux des établissements*
- *Vendée Globe*
- *pédagogies innovantes*

## ARTICLE 3 : gouvernance

La mise en œuvre de la politique de site de La Roche-sur-Yon se fait dans le cadre d'une gouvernance qui privilégie la concertation entre les acteurs. Cette gouvernance s'appuie sur :

- une animation
- un comité stratégique
- un conseil de site et ses groupes de travail

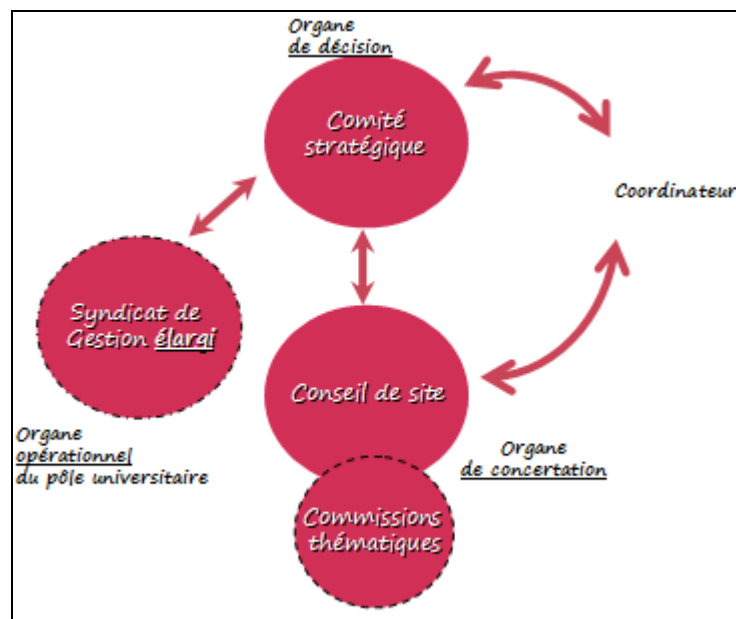
### L'animation du Schéma

Une personne ressource rattachée à La Roche-sur-Yon Agglomération est dédiée depuis 2012 à l'animation du Schéma et à l'enseignement supérieur. Cette personne vient en support de l'organisation du comité stratégique, du conseil de site et des groupes de travail (préparation de réunions, diffusion des informations), du suivi des actions de la convention de site. Elle est en outre l'interlocutrice pour l'ensemble des projets qui concourent à la dynamique du site, en lien avec les établissements, les partenaires et autres acteurs concernés dans le cadre du Schéma local de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

La personne ressource travaille en liens étroits avec les membres du comité stratégique et la gouvernance du conseil de site.

Le syndicat mixte de gestion contribue de fait à l'opérationnalité et donc à l'animation du Schéma.

### Gouvernance du SLESRI de La Roche-sur-Yon



### Le comité stratégique

Le comité stratégique est l'organe de **décision** des orientations.

Chaque signataire de la présente convention est membre permanent du comité stratégique : La Roche-sur-Yon Agglomération, Région Pays de la Loire, Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée, Université de Nantes et Département de la Vendée. Le Rectorat est invité permanent du comité stratégique.

Le comité stratégique est co-présidé par le Président de l'Université de Nantes ou son représentant et le Président de La Roche-sur-Yon Agglomération ou son représentant.

- Instance stratégique proactive, le comité stratégique se réunit à minima deux fois par an pour :
- formuler les orientations et valider les propositions d'actions nouvelles émanant du conseil de site
  - réaliser le bilan annuel de mise en œuvre du programme d'actions de l'année écoulée
  - proposer et valider les éventuels avenants à la convention de site
  - examiner les évolutions de l'offre de formations du territoire
  - proposer le programme de travail de l'année à venir : définir chaque année les domaines prioritaires pour lesquels il souhaite que le conseil de site mette en place des groupes de travail / définir et valider l'ordre du jour du conseil de site / fixer les orientations et les rencontres
  - nommer le président du conseil de site parmi les trois collèges, y compris le collège socio-économique.

### **Le conseil de site et les groupes de travail**

Le conseil de site vise à impliquer l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation pour favoriser les échanges.

Le conseil de site est présidé par un acteur issu de l'un des trois collèges nommé par le comité stratégique.

Instance de **concertation** appelée à se réunir en séance plénière deux fois par an, le conseil de site a pour mission principale d'assurer une mission prospective en faisant remonter des propositions d'orientation, d'actions, suite à l'analyse de la mise en œuvre du plan d'actions du Schéma. Il conduit par ailleurs tous travaux demandés par le comité stratégique.

### **Composition du conseil de site**

#### Collège des représentants locaux des établissements d'enseignement supérieur et de recherche du site

- proviseur-e du lycée Kästler-Guitton ou son représentant
- proviseur-e du lycée De Lattre de Tassigny ou son représentant
- proviseur-e du lycée Notre Dame Du Roc ou son représentant
- proviseur-e du lycée Édouard Branly ou son représentant
- proviseur-e du lycée Nature ou son représentant
- proviseur-e du lycée Pierre Mendès France ou son représentant
- directeur-riche du Pôle enseignement supérieur Saint-François d'Assise ou son représentant
- directeur-riche de l'IFPS Vendée ou son représentant
- directeur-riche de l'IUT de La Roche-sur-Yon ou son représentant
- directeur-riche de l'IUT de la Chaire Télécommunications & Réseaux ou son représentant
- responsable de l'équipe CBAC de l'IUT ou son représentant
- chef de l'équipe de recherche partenaire du LPGN de l'IUT ou son représentant
- Président de l'Université de Nantes ou son représentant
- conseiller-ère du Président de l'Université de Nantes pour le site de La Roche-sur-Yon ou son représentant
- directeur-riche de l'UFR Droit de l'Université de Nantes ou son représentant
- directeur-riche de l'UFR LEA de l'Université de Nantes ou son représentant
- responsable de l'EGC Vendée ou son représentant
- responsable de l'ÉSPÉ du site de La Roche-sur-Yon ou son représentant
- directeur-riche des Établères ou son représentant
- Président-e de l'Institut Catholique des Études Supérieures ou son représentant
- directeur-riche de la Chambre des métiers de la Vendée – ESFORA ou son représentant
- directeur-riche de l'Institut Catholique d'Arts et Métiers de la Vendée ou son représentant
- directeur-riche de l'Institut l'Aubépine ou son représentant
- directeur-riche territorial du Centre National des Arts et Métiers de la Vendée ou son représentant
- directeur-riche de l'ESA-COFAP ou son représentant
- représentant des MFR de Vendée

*D'autres acteurs (laboratoire de recherche, nouveaux établissements supérieurs, etc.) pourront rejoindre ce groupe.*

#### Collège des collectivités territoriales

- Ville de La Roche-sur-Yon



- Communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon
- Région Pays de la Loire
- Département de la Vendée

Collège des organismes socio-économiques locaux

- Oryon
- Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée
- Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Vendée
- Chambre d'Agriculture de la Vendée
- PFT 85
- PRI Robotique
- PRI Agriculture biologique, agriculture périurbaine durable
- Atlanpole
- Maison de l'emploi
- Pôle emploi
- MEDEF
- CGPME

*D'autres représentants des acteurs socio-économiques pourront rejoindre ce groupe.*

Les groupes de travail sont thématiques pilotés par un acteur désigné en conseil de site. Ils approfondissent des pistes d'actions pour formuler des propositions opérationnelles et examiner les possibilités concrètes de mise en œuvre. Ils rendent compte au conseil de site.

Ils sont composés d'acteurs-clefs pour chaque thème abordé, sur proposition du conseil de site.

Chaque année, deux à trois groupes de travail sont réalisés, et se réunissent autant de fois que nécessaire.

## ARTICLE 4 : financements

Les porteurs doivent déposer un dossier de demande auprès de la personne en charge de l'animation du Schéma, rappelant notamment le descriptif du projet, le budget de l'action...

Les partenaires du Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation portent le contenu du projet du Schéma et apportent leur contribution chaque année pour sa mise en œuvre, au regard de leurs compétences.

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre des actions envisagées dans le présent programme d'actions sont alloués sous réserve de l'adoption par chaque partenaire et/ou cofinanceur de la décision par ses instances délibérantes.

L'adhésion au Schéma local ne constitue pas un engagement des membres à financer les actions qui y sont inscrites.

Des conventions particulières viennent en déclinaison de la stratégie du site au fur et à mesure la mise en œuvre des actions. Elles précisent notamment le lien avec la stratégie, les objectifs, le contenu de l'action, le délai de réalisation, le budget de l'action avec les contributions financières ....

La mobilisation de fonds complémentaires est encouragée pour chaque projet :

- CPER
- financements de l'Union Européenne pour des projets répondant aux critères d'éligibilité fixés dans le Programme Opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional FEDER Pays de la Loire 2014-2020
- ...

## ARTICLE 5 : gestion de la convention

La présente convention est conclue dans le cadre du Schéma local de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, pour une durée de six ans. Elle prend effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014 pour la période prenant fin au 31 décembre 2020.

### Modification / résiliation de la convention

Toute modification des termes de la présente convention, y compris de ses annexes, doit faire l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes et conditions que la présente convention.

La convention peut être résiliée d'un commun accord entre les parties par échange de courriers avec accusé de réception.

Une partie peut s'en retirer par décision unilatérale, sous réserve d'une information dûment motivée de l'ensemble des cosignataires trois mois au moins avant la date d'effet de ce retrait.

Elle fait l'objet d'un bilan annuel.

### Pièces contractuelles

Les pièces contractuelles régissant la convention sont :

↳ la présente convention

↳ les annexes :

- Annexe 1 : liste des actions prévisionnelles

Pour la Communauté d'agglomération  
de La Roche-sur-Yon  
*Le Président*

Pour l'Université de Nantes  
*Le Président*

Pour la Région des Pays de la Loire  
*Le Président du Conseil régional*

Pour la Chambre de Commerce et de  
l'Industrie de la Vendée  
*Le Président*

Pour le Département de la Vendée  
*Le Président*

# Annexes

## **Annexe 1 : Liste des actions prévisionnelles**

## Annexe : Liste des actions prévisionnelles

<b>Ambition 1 : Affirmer le pôle yonnais de performance industrielle et environnementale</b>
<b>AXE 1 : SYSTÈMES DE PRODUCTION ET NUMÉRIQUE</b>
<b>Mesure 1.1 : Développer la continuité des parcours dans la logique LMD</b>
1. Soutien au montage du cursus formation ingénieurs Électronique et Technologies Numériques
2. Développement du Département Réseaux & Télécoms de l'IUT
<b>Mesure 1.2 : Développer la recherche et l'écosystème d'innovation industrielle</b>
3. Mutualisation/accessibilité d'équipements pédagogiques et de recherche
4. Soutien à la structuration d'équipes de recherche
5. Soutien au développement de la filière des systèmes de production
<b>AXE 2 : GESTION DE L'ENVIRONNEMENT</b>
<b>Mesure 2.1 : Soutenir les pépites Biodiversité et Biocapteurs</b>
6. Mise en réseau des acteurs et animation scientifique sur la biodiversité
7. Soutien à l'activité de recherche sur la biodiversité
8. Soutien à la création et à l'animation d'un réseau inter-régional Biocapteurs
<b>Mesure 2.2 : Soutenir l'émergence de nouvelles thématiques</b>
9. Valorisation des bioressources marines
10. Réseaux intelligents
<b>Ambition 2 : Accroître les liens entre les établissements et les entreprises et favoriser l'innovation</b>
<b>AXE 3 : DÉVELOPPER L'OFFRE DE FORMATIONS EN SE RAPPROCHANT DES ENTREPRISES</b>
11. Sensibiliser les étudiants à l'entrepreneuriat
12. Proposer un parcours complet Management
13. Renforcer la concertation pour les projets de formations en alternance
<b>AXE 4 : FAVORISER LES COLLABORATIONS DANS LA RECHERCHE ET L'INNOVATION</b>
14. Favoriser l'innovation dans le cadre d'un écosystème local notamment en lien avec les pôles de compétitivité
15. Développer les projets de recherche et projets industriels pluridisciplinaires, pluri établissements
16. Appui aux unités de recherche médicale publique du territoire
<b>Ambition 3 : Une stratégie pour affirmer l'attractivité du Campus yonnais</b>
<b>AXE 5 : FAIRE RAYONNER LE SITE YONNAIS</b>
<b>Mesure 5.1 : Faire Campus</b>
17. Mobiliser et valoriser le pôle yonnais d'enseignement supérieur et de recherche
18. Coordination des dispositifs de relations internationales
19. Soutien à l'enseignement supérieur privé
20. Soutien aux pédagogies innovantes
<b>Mesure 5.2 : Développer la vie étudiante</b>
21. Accompagner l'accueil des étudiants
22. Affirmer une politique de la vie étudiante
23. Déménager le lieu ressources dédié à la vie étudiante et aux initiatives étudiantes
<b>AXE 6 : RENFORCER LE SITE UNIVERSITAIRE DE LA COURTAISIÈRE</b>
24. Soutenir la diffusion des connaissances par le site universitaire
25. Programme "Campus Vert"
26. Optimiser le fonctionnement du syndicat mixte de gestion et du syndicat mixte de réalisation
<b>Axe 7 : RENFORCER LA GOUVERNANCE DU SITE</b>
27. Mise en place d'un comité stratégique
28. Mise en place d'un conseil de site et de groupes de travail
29. Animation du Schéma